

APHG

BOURGOGNE



LETTRE DE LA RÉGIONALE N° 34

MAI 2002

Au sommaire de cette lettre :

- communiqué de presse de l'A.P.H.G. du 1^{er} mai 2002
- compte-rendu de la discussion du bureau de la Régionale du 27 avril sur les nouveaux programmes de 1^{ère} et Terminale
- contribution sur le patrimoine architectural, urbain et paysager en France après le voyage à Marseille
- comptes-rendus du voyage en Andalousie et à Gibraltar
- annonce de la journée "géographie" du mercredi 4 décembre 2002 sur les risques naturels et technologiques
- appel à candidatures pour le renouvellement du bureau de décembre 2002
- voyages à venir : Troyes (23 juin 2002), Mont St Michel (29 septembre 2002), Angleterre (Pâques 2003)
- notes de lecture : Les rues de Dijon, par Marie-Josée Voirin

Communiqué de presse

Un enseignement d'Histoire et de Géographie plus que jamais indispensable

« L'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (A.P.H.G.) tient à souligner à quel point ce que vit la France aujourd'hui légitime son combat pour le maintien d'un enseignement d'histoire et de géographie de qualité pour tous les élèves des collèges et des lycées. C'est, dans la tradition républicaine, une condition indispensable pour que les futurs citoyens ne soient pas des amnésiques aveugles et disposent des outils nécessaires pour comprendre le monde dans lequel ils devront faire vivre la démocratie.

Chaque fois que s'ouvre une grave crise, qui compromet la paix du monde ou menace les droits de l'homme, les élèves pressent leurs professeurs d'histoire et de géographie de leur donner les informations nécessaires et de les aider à réfléchir afin de se forger leur propre opinion. C'est le cas aujourd'hui en France face aux résultats du premier tour de l'élection présidentielle, comme hier après le 11 septembre, ou devant les conflits en Afghanistan ou au Proche-Orient. Les professeurs d'histoire, de géographie et d'éducation civique, constamment mis à contribution, sont interpellés dans ces moments de tension par ceux qui, parents, politiques ou journalistes trouvent alors qu'ils n'en font pas assez : ce sont pourtant les mêmes qui traitent souvent par le mépris leurs revendications quand ils n'expriment qu'une volonté : celle de remplir correctement leur mission.

L'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (A.P.H.G.) ne peut que dénoncer, avec force, les très graves atteintes portées à l'enseignement de l'histoire et de la géographie, fondement de toute éducation civique, en particulier pour les élèves des Séries Scientifiques et Techniques des Lycées : horaires réduits, programmes devenus incohérents à force d'allègements décidés sans concertation. Cette situation ne permet pas de répondre correctement aux légitimes aspirations civiques des élèves : elle est le résultat de réformes engagées par les différents gouvernements depuis une décennie, fortement aggravées par les mesures imposées par Claude Allègre et scrupuleusement appliquées par son successeur au ministère de l'Éducation nationale, Jack Lang. »

Paris, le 1^{er} mai 2002

Le Président de l'A.P.H.G., Robert MARCONIS

Le Secrétaire Général de l'A.P.H.G., Hubert TISON

Ce communiqué a été transmis pour publication à la presse régionale (Le Bien Public, le Journal de Saône et Loire, L'Yonne Républicaine, le Journal du Centre).

Les Archives départementales de Saône-et-Loire nous communiquent

Le service éducatif des Archives départementales de Saône-et-Loire a réalisé un certain nombre de **dossiers thématiques** à l'usage des enseignants d'histoire. Ces recueils de textes transcrits et de documents iconographiques doivent permettre aux professeurs de présenter à leurs élèves des sources le plus souvent inédites, en lien avec les programmes officiels.

Par ailleurs, ces dossiers sont distribués **gratuitement** aux enseignants qui en feront la demande à

Archives départementales de Saône-et-Loire
Place des Carmélites - 71026 MÂCON
Tél. 03 85 21 00 76 - Fax 03 85 21 03 76

Réunion du Bureau de la Régionale

27 AVRIL 2002

Les nouveaux programmes de 1ère et de Terminale

Les nouveaux programmes de lycée ont été élaborés par des experts au cours de l'hiver dernier et soumis au comité scientifique de l'A.P.H.G. qui a émis de grandes réserves. Ils pourraient être appliqués à la rentrée 2003 en classe de première et en 2004 en terminale.

Première inquiétude : les horaires. Amputation sévère en S : 2 h 30 hebdomadaires. Pour les classes de L et de ES, maintien des 4 heures hebdomadaires.

Deuxième préoccupation : les contenus des programmes. Si dans les séries L et ES, l'ensemble est cohérent sur les deux années du cycle terminal, dans les séries S les propositions paraissent aberrantes :

- en histoire, en classe de première, rien sur la colonisation ni sur les nationalismes ; en terminale, on présentera la colonisation avec l'histoire de la France avant 1914 ; la IV^{ème} République disparaîtra. Pourquoi cette incohérence ? ces partis pris chronologiques non justifiés ? comment donner un sens aux événements ?
- en géographie, disparition de l'Allemagne, du Japon...

L'A.P.H.G. regrette qu'aucune évaluation des programmes précédents n'ait été réalisée, et que rien ne soit dit sur l'épreuve du bac. Elle propose aux collègues, dans chaque établissement, de centrer la bataille sur les classes de S et de faire des propositions.

Le bureau

Après le voyage à Marseille

(20 - 21 OCTOBRE 2001)

Une place nouvelle pour le patrimoine architectural, urbain et paysager ⁽¹⁾

La reconnaissance puis la protection du patrimoine sont nées au XIX^e siècle. D'abord centrée sur le monument, **la notion de patrimoine s'est enrichie**, elle s'est étendue à tous les lieux de mémoire de l'activité humaine : habitat, lieux de travail ainsi qu'aux sites, aux ensembles urbains puis aux paysages.

Dans les années 70, la qualité du cadre de vie est devenue une des priorités nationales et le regard porté sur le patrimoine a beaucoup évolué. Témoin de la mémoire collective, le patrimoine joue un rôle nouveau ; il s'agit non seulement de conserver des traces du passé, mais d'intégrer les bâtiments et les ensembles urbains anciens à notre environnement, en redonnant à ces quartiers du passé une fonction vitale.

Jusqu'en 1983, il n'existe que **deux dispositifs réglementaires** de protection du patrimoine architectural. Ils sont pilotés directement par l'État.

Il s'agit d'une part du « **périmètre** » **des 500 m** autour des monuments classés (loi de 1913, modifiée en 1943 pour les abords des monuments historiques et par celle de 1930 pour les sites) et d'autre part des **secteurs sauvegardés**.

La responsabilité forte de l'État était, parfois, source de tensions entre la Commune et l'État représenté par l'**ABF**, l'architecte des bâtiments de France.

Dans le cadre des **lois de décentralisation**, en janvier **1983**, les compétences des communes ont été renforcées dans le domaine de l'urbanisme et notamment dans le champ de la protection du patrimoine par l'institution d'un dispositif plus souple que les secteurs sauvegardés : **les ZPPAU** (les zones de protection du patrimoine architectural et urbain) rebaptisées **ZPPAUP** avec la loi de janvier **1993** sur la protection et la mise en valeur des paysages.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Il a pour objectif de conserver, de restaurer et de mettre en valeur des ensembles de

construction présentant un caractère historique ou esthétique remarquable et d'en permettre une évolution harmonieuse, en cohérence avec les fonctions urbaines contemporaines. C'est une démarche **d'urbanisme qualitatif**.

Les secteurs sauvegardés ont été introduits par **la loi Malraux du 4 août 1962** pour la sauvegarde des centres urbains historiques. À l'époque, il s'agissait, dans le cadre d'une politique de rénovation urbaine, de lutter contre la destruction du tissu urbain ancien, d'une démolition suivie d'une reconstruction sans rapport avec la ville classique.

- La politique des secteurs sauvegardés dépend de la double compétence, pour son exécution, des ministères de la Culture et de l'Équipement.

- La commune délibère pour demander ou émettre un avis sur la création et la délimitation du secteur du secteur sauvegardé ; au terme de l'étude, le plan est soumis à enquête publique. Enfin, il est approuvé par le Premier ministre.

Le règlement du PSMV est identique dans sa structure à celui du POS mais il est plus détaillé pour les questions relatives à l'architecture. Il a valeur de document d'urbanisme et se substitue donc au **PLU** (plan local d'urbanisme) défini par la loi SDU (solidarité et développement urbain) **de décembre 2000** qui remplace le POS.

L'**ABF** est, obligatoirement, consulté par le Maire pour toutes les autorisations d'urbanisme : permis de démolition, de construction, d'abattage d'arbres... et pour tous les aménagements des immeubles ou des espaces libres privés ou publics.

Afin d'assurer une cohérence au plan national, le législateur a souhaité confier à l'État la responsabilité du dossier. Elle est matérialisée par la consultation de la commission nationale de secteurs sauvegardés et par l'approbation du plan par le Conseil d'État.

C'est le seul document d'urbanisme dont l'élaboration et la gestion restent de la compétence de l'État.

Les secteurs sauvegardés, en raison de l'engagement qu'ils supposent de la part des communes *et des difficultés économiques que pose la réhabilitation*, sont concernés par un ensemble d'aides logistiques et financières de l'État à travers, en particulier, les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Instituée par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, la ZPPAUP vise à donner à la commune un rôle actif dans la gestion et la mise en valeur du patrimoine.

La procédure déconcentrée est, en effet, **conduite de manière conjointe par les communes et par l'État**, les grandes orientations thématiques et méthodologiques étant d'emblée définies par la commune et les représentants de l'État. **C'est moins un transfert qu'un partage de compétence**. Le nouveau dispositif rend l'État et la commune co-responsables. Les recommandations et les prescriptions, clairement explicitées, s'imposent aux deux partenaires (maire et ABF) et aux particuliers (l'enquête d'utilité publique ayant permis à chacun de s'exprimer).

La création d'une ZPPAUP résulte de la volonté de la municipalité ; en cas de besoin, l'État peut en prendre l'initiative mais aucune ZPPAUP ne peut voir le jour sans l'aval de la commune. L'étude est conduite sous l'autorité du maire en étroite collaboration avec l'ABF et en relation avec les partenaires ad hoc : DRAC (direction régionale des affaires culturelles), DDE (direction départementale de l'équipement), DIREN (direction régionale de l'environnement, le cas échéant), Commission régionale du patrimoine et des sites, etc.

C'est l'intérêt architectural, historique, patrimonial ou paysager du quartier ou du secteur à protéger qui doit justifier la délimitation du périmètre à protéger. Ce périmètre peut concerner un espace ne comprenant pas de monument historique au sens classique de l'expression mais des éléments du patrimoine industriel ou des espaces paysagers. La ZPPAUP permet, en particulier, de faire connaître et respecter le patrimoine rural en préservant l'identité d'une commune menacée par l'urbanisation ; elle concerne tous les types de lieux construits ou naturels dotés d'une identité patrimoniale. La richesse archéologique (reconnue ou potentielle) peut constituer une donnée patrimoniale telle qu'elle justifie, à elle seule, la création d'une ZPPAUP.

Simultanément, la ZPPAUP doit permettre le développement d'une vie économique et sociale "normale". **C'est dans une dynamique de mise en valeur**, au moyen d'une politique de développement local, **que la ZPPAUP prend tout son sens**.

La ZPPAUP, comme le PSMV, impose des contraintes en matière de construction, d'alignement, d'implantation et de physionomie du bâti, de style du bâti, de nature de couverture, etc. Aussi, en compensation, depuis janvier 1995, les opérations effectuées dans ce cadre peuvent bénéficier des avantages de la loi Malraux. Différents dispositifs peuvent être utilisés : périmètre de restauration immobilière, OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), travaux d'intérêt architectural, ravalement de façade, aménagement urbain.

Bref, **les deux dispositifs** sont apparentés, ils **poursuivent les mêmes objectifs**, le même type de prescriptions architecturales en particulier, **mais leur élaboration diffère et leur statut n'est pas le même.**

Le PSMV placé sous la responsabilité ministérielle est instruit sous l'autorité du préfet ; la ZPPAUP est élaborée sous la co-responsabilité de la commune et du préfet. Le PSMV est un document d'urbanisme qui remplace le POS hier, le PLU aujourd'hui. Il contient des dispositions réglementaires régissant tous les problèmes d'urbanisme (démolition, construction, aménagement intérieur et extérieur, y compris les jardins).

La ZPPAUP définit des servitudes d'utilité publique ; elle est opposable au tiers ; annexée au POS/PLU, elle veille à la préservation du patrimoine (précisions qualitatives quant à l'aspect extérieur des bâtiments, l'emprise au sol, la hauteur, les espaces libres... mais, à la différence des PSMV, elle ne prend pas en compte les aspects intérieurs). C'est un dispositif qui permet une évolution souple du bâti et ménage des champs de création pour l'architecture contemporaine. La ZPPAUP est un document de référence ; toutefois, elle ne constitue pas un document d'urbanisme au sens propre.

La ZPPAUP peut accompagner un PSMV pour protéger les quartiers d'urbanisation plus récente qui prolongent le quartier historique.

Annexe : 1 Données concernant MARSEILLE :

Pas de POS mais 142 hectares sont, aujourd'hui, en ZPPAUP. Ils ne recouvrent que partiellement l'enceinte de Louis XIV (190 hectares après l'agrandissement de 1666 ; l'enceinte précédente n'entourait que 90 hectares). Par exemple, tout le côté sud du vieux Port (Rive Neuve) ne s'y trouve pas ; il est, toutefois protégé par le périmètre des monuments historiques. En revanche, toute une partie XIXe siècle, à l'Est (Chapitre-Thiers) est en ZPPAUP mais était hors de l'enceinte.

Les 142 hectares de la ZPPAUP correspondent à Belsunce (22 ha), le Panier (27 ha), Chapitre-Canebière-Opéra-Thiers (66 ha) et République-Joliette (27 ha).

2 Indications pour la BOURGOGNE :

10 PSMV existent : DIJON et SEMUR (en cours d'étude) pour la Côte d'Or ; CLAMECY pour la Nièvre ; AUTUN (en cours de révision), CHALON, CLUNY et TOURNUS (en cours d'étude) pour la Saône et Loire ; AUXERRE, JOIGNY (en cours d'étude) et VÉZELAY (en cours d'approbation) pour l'Yonne.

12 ZPPAUP ont vu le jour : ARNAY-LE-DUC (1998), St ROMAIN (1999) et FONTAINE-LÈS-DIJON (2000) pour la Côte d'Or ; DECIZE (1990) et St LÉGER DES VIGNES (1990) pour la Nièvre ; St GENGOUX LE NATIONAL (1991) et FONTAINES-LÈS-CHALON (1999) pour la Saône et Loire ; CRAVANT (1989), NOYERS SUR SEREIN (1991), VILLENEUVE-SUR-YONNE (1991), TANLAY (1993) et AVALLON (1995) pour l'Yonne.

Les études sont en cours à AUXONNE et IS-SUR-TILLE pour la Côte d'Or ; à BEAUNE, une étude concerne les remparts. Pour la Nièvre, sont concernées COSNE et LA CHARITÉ. Enfin, pour la Saône et Loire, UCHON.

3 Pour la FRANCE, on compte **98 PSMV** et **350 ZPPAUP**, dont 200 en milieu rural ; plus de 600 sont en cours.

(1) Le voyage à MARSEILLE a permis de découvrir l'application de la procédure décentralisée de la ZPPAUP à un centre ancien étendu. L'objet de cette courte mise au point est de donner quelques repères sur les deux dispositifs essentiels de protection du patrimoine.

Comptes-rendus de voyage :

ANDALOUSIE 3 -12 AVRIL 2002

Cuba devait être le but du voyage du printemps 2002. En raison du petit nombre des inscriptions, dû sans doute aux événements de septembre dernier, il est apparu plus judicieux de choisir une destination européenne. La décision de visiter l'Andalousie a donc été prise fort démocratiquement au sein du Bureau de l'APHG.

Au petit matin du 3 avril, les 28 participants au voyage ont quitté la Bourgogne, où depuis une semaine déjà, un soleil presque estival triomphait dans un ciel d'azur, pour se retrouver à **Málaga** après un court trajet en TGV et un vol d'à peine plus de 2 heures. Comme en Irlande, visitée il y a quelques années sous des cieux qui n'avaient rien à envier à ceux de la Sicile, les clichés touristiques ont été balayés d'emblée. Du haut du château fort du **Gilbralfaro** qui domine la ville, les montagnes aux sommets encore enneigés, loin d'apparaître grillées par un soleil africain, présentent, sous de gros nuages gris menaçants, des versants piquetés de maisons blanches dispersées qui mettent en valeur la végétation verdoyante. La fraîcheur de l'air et l'averse piquante qui a obligé à ouvrir les parapluies dès la sortie de la belle cathédrale Renaissance incitent à mettre à jour nos connaissances du climat méditerranéen.

Comment rendre compte en si peu de mots de l'Andalousie, résultante de ses civilisations passées ? Incontestablement, les temps forts du voyage ont été les visites des trois villes, joyaux de cette région : **Grenade, Cordoue et Séville.**

À la sortie de Málaga par les beaux quartiers, l'autoroute longe la côte, à travers les plantations d'avocats sous serres et les champs de canne à sucre. Après **Nerja**, où une brève escale sur la longue place en avancée sur la mer permet de se dégourdir les jambes, nous changeons de direction, vers l'intérieur.

Voici **Grenade**, qui fut capitale du Royaume musulman d'Andalousie et qui se réclame des deux cultures. C'est la chrétienne qui retient tout d'abord notre attention avec la **Chapelle des Rois Catholiques** où reposent Ferdinand d'Aragon, Isabelle de Castille, les artisans de la reconquête, et leur famille. À la **Chartreuse** du XVI^e siècle, l'austère réfectoire, orné de tableaux en trompe-l'œil représentant des scènes de martyre, contraste avec la sacristie baroque toute dégoulinante de ses ors, de ses stucs, moulures et corniches où les jeux de la lumière participent au délire de la décoration. Une flânerie à travers le pittoresque quartier arabe de l'**Albaicín** aux façades blanchies à la chaux, ornées de céramiques multicolores et de fleurs, débouche sur une place animée, balcon offrant une vue unique sur l'**Alhambra**. La silhouette rose des bâtiments massifs protégés par leurs tours crénelées émergeant de la verdure des jardins et se détachant sur l'horizon enneigé de la Sierra Nevada est éclairée par les rayons d'un pâle soleil déclinant qui filtre à travers les nuages.

La découverte du beau palais est précédée d'une promenade dans les jardins du **Generalife**, résidence de campagne des sultans nasrides. L'ordonnance parfaite des fontaines avec leurs jets d'eau, et de la végétation dont l'exubérance des parfums et des couleurs est encore à l'état de promesses en cette saison précoce, laisse augurer du Paradis coranique offert aux Justes. L'intérieur est un monde de stuc et de marbre où la lumière qui frappe les stalactites des coupes et les à-plats des murs décline toutes les nuances du clair-obscur et anime les formes. Tours massives et gracieux portiques dentelés se reflètent dans l'eau des bassins. Dans la Cour des Lions, entrevue à travers un jeu rythmé de fines colonnettes, une belle vasque est soutenue par douze fauves de pierre, qui ce jour là, ne crachent pas l'eau dans les rigoles qui symbolisent les fleuves du Paradis.

Une rapide excursion pour rejoindre les villages des **Alpujarras** sur le versant sud de la Sierra Nevada, procure l'agrément d'une promenade matinale dans les ruelles escarpées de **Pampaneira**, petit bourg aux maisons blanches à toits plats . Au retour, on jette un regard furtif sur la maison, prêtée par un ami, où Garcia Lorca écrivit un roman.

De Grenade à Cordoue, la route serpente entre des collines où les champs d'oliviers soigneusement cultivés se multiplient à perte de vue. Grâce à Carmen, notre guide volubile,

nous n'ignorons rien de la culture de cet arbre très ancien et nous savons tout des vertus de l'huile d'olive pour la santé. Une courte étape dans la petite ville d'**Úbeda** est l'occasion d'admirer la belle unité de l'architecture dans le style Renaissance.

À **Cordoue** dont nous avons parcouru les rues sous les parapluies, trempés par des averses diluviennes, nous garderons le souvenir de l'émotion ressentie dans la **Mezquita**, la Grande Mosquée Cathédrale. Dans la semi-obscurité de la forêt de colonnes où la lumière joue à travers les fûts gris et roses, et sous les arcs bicolores, comment ne pas en vouloir à ceux qui ont permis la destruction d'une partie de l'édifice pour y "emboîter" en son centre, l'excroissance chrétienne qui l'a défigurée pour toujours ? Un dernier coup d'œil est donné depuis le pont romain sur le Guadalquivir. **Écija** est une étape sur la route de Séville, occasion de flâner dans ses rues et d'admirer l'élégance de ses clochers baroques.

À cause de la venue du Prince Felipe, en déplacement officiel à Séville, la cathédrale est fermée ce matin là. Sa visite est remplacée par celle de l'ancien **Hôpital de la Charité**, qui recèle des œuvres des meilleurs artistes sévillans sur le thème de la mort et de la charité. Heureusement, la visite de l'**Alcázar** est possible. Ce vieux palais, né au IXe siècle, aménagé en résidence pour les califes de Cordoue, n'a cessé de se transformer et de se modifier au fil des règnes. Une armée d'ouvriers et d'artisans ou plutôt d'artistes et de créateurs en ont fait ce que l'on peut admirer aujourd'hui, la perfection du style "mudéjar". Les ouvertures en arcades donnent accès à des forêts de colonnades, l'œil se déplace des dentelles polychromes et des azulejos multicolores aux coupoles à l'ornementation époustouflante, le pied foule des dallages géométriques. Malheureusement, la pluie nous prive de la rumeur des fontaines et des senteurs enivrantes des jardins.

La cathédrale frappe tout d'abord par ses dimensions, la troisième du monde chrétien, par son minaret, inspiré de la Koutoubia de Marrakech, et transformé en clocher, mais aussi par l'exubérance de sa décoration intérieure, résultat du mariage du gothique et de l'art musulman. La rampe que le muezzin empruntait autrefois à cheval, donne accès au sommet de la **Giralda**, d'où l'on peut embrasser un panorama circulaire. La ville blanche et plate d'où émergent les clochers des églises et des couvents s'étale à nos pieds. Ici, on aperçoit les arènes, là, les bâtiments de l'Exposition Universelle de 1992, les ponts qui enjambent le Guadalquivir et sur sa rive, la **Torre de Oro** où aurait été entreposé l'or des Amériques. En bas, dans la Cour des Orangers, le parfum des fleurs tombées au pied des arbres emplit les narines.

Une promenade sous les parapluies dans le **Parque de Maria-Luisa**, fait découvrir parmi les arbres exotiques centenaires, les pavillons de l'exposition ibéro-américaine de 1929 et conduit à la **Plaza de Espana**, monumentale et kitsch.

Après un itinéraire en plaine, à travers les champs de pommes de terre, de tournesols et de fraises, la route du retour vers Malaga aborde le paysage montagneux verdoyant et fort pittoresque des Chaînes Bétiques du sud sous le soleil enfin revenu. La grimpée au joli village de **Zahara de la Sierra** qui domine un petit lac artificiel met en appétit. On rêve de jambon sec de "la pata negra", et le menu espagnol du restaurant de **Ronda** sera apprécié. Cette petite ville, berceau de la corrida, possède les plus anciennes arènes d'Espagne, nous apprend Carmen... La vue de la terrasse de la maison d'une congrégation religieuse, sur la montagne et sur le pont qui franchit la gorge est splendide. La redescente vers la mer laisse une échappée sur le rocher de Gibraltar. Avant Marbella, les collines sont parsemées de somptueuses villas, propriétés de la jet-set internationale.

Le dernier repas de "tapas" à Malaga est troublé par le bain de foule du Prince sur la place devant la cathédrale. Certains d'entre nous ont eu le privilège de le toucher, plusieurs fois même, ce qui ne les a pas empêchés d'avoir la grippe au retour. Le Prince n'était pas thaumaturge !

Un grand merci à l'organisatrice de ce voyage. Merci également à tous ceux qui ayant réussi à dérober la parole à Carmen pendant ses siestes ont enrichi nos connaissances avec leurs "dissertations" sur la géographie, l'histoire, la religion, la civilisation et la musique de l'Andalousie. L'exposé de Jean Chappé sur un sujet moins connu de nous sera transcrit dans ces pages.

Claude Péquiot

GIBRALTAR

Communication de notre ami Jean CHAPPEZ (professeur de droit international à l'Université de Dijon) lors du voyage de la Régionale en Andalousie

Promontoire rocheux à l'extrémité de la péninsule qui ferme à l'Est la baie d'Algésiras, Gibraltar (de Djebel Tarik, la montagne de Tarik, du nom du chef maure du 8^{ème} s. Tarik-ibn-Zeyad) est un espace sous souveraineté britannique, qui constitue une enclave en territoire espagnol. La superficie varie de 4,5 à 8 km² selon qu'on retient seulement la ville et le port, ou qu'en revanche on englobe une partie de l'isthme sableux qui relie le "rocher" à la ville de La Linéa.

30 000 habitants y vivent, en très grande majorité de nationalité britannique, puisqu'on dénombre environ 1000 Espagnols et 2000 Marocains.

Gibraltar, avec sa forteresse et son port, constitue une situation stratégique pour le contrôle du détroit, passage resserré de 14,5 km entre la Mer Méditerranée et l'Atlantique.

Le territoire de Gibraltar a été conquis en 1704 par les Britanniques avec l'aide des Hollandais à l'occasion de la guerre de succession d'Espagne, et la souveraineté britannique a été consacrée par le Traité d'Utrecht en 1713. Gibraltar a acquis le statut de colonie britannique en 1830.

Le statut de Gibraltar constitue aujourd'hui du point de vue du droit international une situation anormale et anachronique, puisqu'il s'agit d'une colonie au cœur de l'Europe, et oppose deux États, l'un et l'autre membres de l'OTAN et de l'Union européenne.

Le territoire bénéficie d'une grande autonomie : il dispose de sa propre Constitution depuis 1969, est doté d'un parlement de 15 membres, d'un gouvernement avec à sa tête un président. Un gouverneur nommé par la Reine représente le Royaume-Uni.

Gibraltar est un paradis fiscal, siège d'une vingtaine de banques et de 28 000 sociétés. La ville est soupçonnée d'abriter de nombreux trafics et citée par de nombreuses enquêtes d'organisations internationales comme un centre de blanchiment.

Le contentieux Espagne-Royaume-Uni.

Plusieurs points de désaccord opposent l'Espagne au Royaume-Uni. D'abord, la *souveraineté* sur Gibraltar, qui se décompose en deux situations : la souveraineté sur le fort, la ville et le port qui relève selon le droit international de la décolonisation, et la souveraineté sur une partie de l'isthme que l'Espagne considère comme une occupation de pur fait, les Britanniques s'étant progressivement installés en annexant des camps sanitaires établis pour lutter contre des épidémies de fièvre jaune, puis en construisant en 1935 et 1938 une piste d'aviation militaire en partie gagnée sur les eaux non cédées par l'Espagne de la baie d'Algésiras. L'Espagne a d'ailleurs toujours protesté contre ces occupations.

L'autre question clé du différend est le *sort de la population britannique* si Gibraltar réintègre le territoire espagnol, ce qui, à terme, est inévitable. Le Royaume-Uni soutient et a inséré dans la Constitution de Gibraltar de 1969 que tout changement de souveraineté ne pourra se faire qu'avec l'accord librement et démocratiquement exprimé des habitants. Le Royaume-Uni a d'ailleurs déjà organisé un référendum à Gibraltar en 1967 qui a conclu évidemment à une majorité écrasante au maintien de la souveraineté britannique.

Mais ce référendum a été condamné par l'ONU, car le droit international, dans une situation de cette nature, fait primer le droit à l'intégrité territoriale de l'Espagne sur l'autodétermination de l'enclave de Gibraltar, les quelque 30 000 habitants, presque tous britanniques, venus peupler le "Rocher" ne pouvant en aucune façon constituer un "peuple" ou une "nation". De plus, les gouvernements britanniques eux-mêmes n'ont à aucun moment envisagé qu'un référendum pût conduire à l'indépendance de Gibraltar. Le traité d'Utrecht prévoyait en effet un droit de préférence au profit de l'Espagne en cas de retrait du Royaume-Uni.

Le régime des *eaux territoriales* et celui de *l'espace aérien* opposent également les deux États. Pour Madrid, le Traité d'Utrecht n'aurait pas attribué d'eaux territoriales au large de Gibraltar au delà du port, d'où des conflits en matière de pêche dans ces eaux, encore en 1999. L'Espagne peut aussi beaucoup gêner les Britanniques en limitant ou interdisant le passage dans l'espace aérien qui entoure Gibraltar et qui relève de sa souveraineté. D'ailleurs,

au cours des années, les deux États ont pu se créer réciproquement d'importants préjudices en interdisant *la circulation des marchandises et des personnes*, interdiction prévue par le Traité d'Utrecht, car des Espagnols viennent travailler à Gibraltar, et, en sens inverse, les services publics sont, pour l'essentiel, fournis par l'Espagne. Cette dernière a par exemple décidé un blocus de Gibraltar de 1968 à 1982.

Les négociations et la solution proposée.

A plusieurs reprises le Royaume-Uni et l'Espagne ont ouvert des négociations : en 1966 d'abord qui tournent vite au dialogue de sourds, les États faisant des concessions sur des points mineurs mais maintenant leurs positions sur la souveraineté. Il faut attendre de nouvelles rencontres des ministres des affaires étrangères et les Déclarations de Lisbonne du 11 avril 1980 puis de Bruxelles du 27 novembre 1984 pour que des engagements précis soient pris et que des groupes de travail soient constitués sur les principaux points de désaccord. Il est décidé de rétablir les communications, d'assurer la réciprocité et l'égalité de droits entre Britanniques et Espagnols, de restreindre la souveraineté territoriale britannique sur l'isthme, et même envisagé à terme d'appliquer à Gibraltar le mécanisme d'autonomie prévu par la nouvelle Constitution espagnole.

L'entrée de l'Espagne dans l'OTAN en 1982 puis dans les Communautés européennes en 1986 va constituer un important stimulant aux négociations, les deux pays se rencontrant régulièrement dans les deux organisations régionales. Gibraltar conserve cependant un statut spécial au sein de la Communauté européenne, notamment sur le plan douanier et financier. L'utilisation conjointe de l'aéroport de Gibraltar à des fins civiles avec un terminal pour les Espagnols figure dans la Déclaration de Londres du 2 décembre 1987 signé par les deux ministres des affaires étrangères, mais les textes de Gibraltar nécessaires à la mise en œuvre tardent à sortir.

Les troupes britanniques quittent Gibraltar en 1991, les relations entre les deux États et sur le terrain s'améliorent, mais le problème de la souveraineté n'est toujours pas réglé. Des négociations reprennent dans la période récente en juin 2001, les deux États annonçant l'élaboration d'une *Déclaration de principes* avant l'été 2002 qui statuerait sur toutes les questions importantes, y compris les problèmes de souveraineté.

La principale difficulté reste le statut de la population britannique et le problème de sa consultation. Le 18 mars 2002, les habitants de Gibraltar ont organisé une importante manifestation pour faire connaître leur crainte d'être sacrifiés à la réconciliation entre l'Espagne et le Royaume-Uni.

Les deux États sont d'accord pour mettre en place *une co-souveraineté d'assez longue durée sur Gibraltar suivie d'une rétrocession du territoire à l'Espagne*. La procédure serait sensiblement comparable à celle qui a été suivie pour Hong-Kong. Les habitants britanniques conserveraient cette nationalité et un statut spécial comparable à celui qu'ils possèdent actuellement, et ce, là encore, sur une longue période. Gibraltar bénéficierait aussi d'un traitement particulier dans le cadre d'une autonomie au sein des institutions espagnoles. La Commission de l'Union européenne apporte son soutien au processus d'accord en l'encourageant par un financement, d'abord au titre des fonds structurels régionaux avec notamment une action de modernisation du port, de la ville et de l'aéroport (programme Urban), puis avec éventuellement d'autres dotations. Une solution semble donc en vue pour les mois qui viennent.

Jean Chappez

**Journée académique de formation
organisée par la Régionale et inscrite au P.A.F.**

**MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2002
de 9 H. à 17 H.**

à l'amphithéâtre du lycée Charles de Gaulle - Dijon

Les sociétés face aux risques naturels et technologiques

Quatre professeurs d'université interviendront au cours de cette journée :

Denis LAMARRE (Dijon) - *Les risques liés aux climats : géographie et typologie*

Yvette VEYRET (Paris X) - *Risques naturels et aménagements*

Robert MARCONIS (Toulouse) - *Les risques industriels : l'exemple de Toulouse*

Jacques DONZE (Lyon III) - *Les risques technologiques*

**Appel à candidatures
pour le renouvellement du Bureau de la Régionale**

Les membres du Bureau étant élus pour 3 ans, à l'Assemblée générale de décembre 2002, seront renouvelables Brigitte Pierre, Gérard Déclas, Maurice Dubois, Claude Péquinot. En raison de décès et de démission, deux autres postes sont à pourvoir.

Afin de publier la liste dans la Lettre de rentrée, merci de faire connaître votre candidature avant la fin du mois de septembre à Didier DOIX, Le Fichau, 71130 CHASSY, tél. 03 85 85 41 40, mél. Doix.didier@libertysurf.fr.

Voyages à venir

TROYES (le dimanche 23 juin)

Nous n'avons pas encore le nombre d'inscrits nécessaire pour l'excursion à Troyes prévue le dimanche 23 juin (tarif 55 €- voir Lettre de la Régionale n°33). Les collègues et leurs proches qui souhaitent participer à ce voyage sont invités à se signaler au plus vite à Didier Doix, Le Fichau, 71130 CHASSY.

Projet de week-end dans la BAIE DU MONT SAINT-MICHEL (du vendredi 27 septembre après-midi au dimanche 29 septembre 2002)

Il s'agit d'une découverte de la baie à partir de la "**Maison du Guide**" de **GENÊTS** (Manche) :

- * traversée à pied (aller : environ 7 km en 3 H..) commentée par un guide spécialisé : flore, faune, légendes, marées, formation et mutations de la baie...
- * visite commentée du village et de l'abbaye du Mont Saint-Michel

Pour écourter la durée du voyage, nous prendrons le train de Dijon à Paris (en début d'après-midi du vendredi). Puis un bus nous conduira de la gare de Lyon à Genêts dans la Manche → arrivée tardive le vendredi soir et hébergement à l'**auberge de jeunesse** de Genêts qui ouvre en juin 2002, en chambres de 3 ou 4 lits. Voyage de retour dans les mêmes conditions qu'à l'aller, le dimanche après-midi pour arriver à Dijon vers 22 H.

Le coût du voyage comprenant le transport, deux nuits avec petit-déjeuner et les visites guidées est estimé entre **130** et **150 €** (sans les repas) selon le nombre de participants (qui ne devra pas être inférieur à 25).

Inscrivez-vous dès à présent à l'aide du coupon-réponse ci-dessous, et avant le 15 juin : les réservations doivent être faites au 30 juin.

(Une lettre sera envoyée aux inscrits fin août et le paiement du voyage sera demandé pour le 2/9).

ANGLETERRE – Pâques 2003 (9 jours)

Transport en Eurostar et bus anglais ou avion (Bvz) et bus anglais. Pierre Lévêque, organisateur, propose deux thèmes possibles :

- l'Angleterre de l'Est et du Nord, les musées industriels
- ou - l'Angleterre de l'Ouest et du Nord-Ouest, Pays de Galles, Lake District.

-----✂-----

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 15 juin 2002

à Micheline CINQUIN - 8, rue Louis Curel - Chenôve - Tél/Fax. 03 80 51 97 72.

Madame et/ou Monsieur

demeurant

participera (eront) au week-end organisé par la Régionale de l'A.P.H.G. - Bourgogne au Mont Saint-Michel les 27 - 28 - 29 septembre 2002.

Précisez le nombre de personnes :

Notes de lecture

Marie-Josée VOIRIN : Histoire des noms de rues de Dijon de 1789 à 1915

Éditions Forelle, B.P. 16 – 21850 – Saint Apollinaire

L'ouvrage de M.J. VOIRIN est né à la suite d'un important travail de recherche dans les archives locales et s'appuie sur les travaux universitaires récents, particulièrement ceux de Pierre NORA sur les lieux de mémoire. Il ne s'agit pas d'un guide classique, répertoire alphabétique des noms de rues. L'auteur nous propose une balade originale en reliant les noms de rues et d'avenues à cette période de l'histoire de France qui va de la Révolution française et s'arrête en 1915, qui fut celle des grands combats républicains (ce n'est pas un hasard si l'ouvrage est préfacé par J.P. Chevènement).

Combats politiques d'abord : 120 ans de batailles qui vont renverser 3 Républiques, 2 Empires et 2 Monarchies. Au cœur du nouvel espace public la vieille ville centrée sur la Place d'Armes demeure sa mémoire patrimoniale. Le secteur sud-ouest, très haussmannien, fédère les commémorations de DARCY, DE BROSES, et Victor HUGO. Le quartier nord oriente une dominante monumentale et républicaine autour de J.J. ROUSSEAU, THIERS, GARIBALDI. Le quartier est s'articule comme tombeau du 30 Octobre et de la Légion d'Honneur encadré par ses lumières républicaines, VOLTAIRE, DIDEROT, CARNOT, THIERS. Le sud-est est récréatif avec l'évocation du Peuple, le sud esquisse une République Sociale avec la place du PREMIER MAI.

Les noms de rues retracent aussi les transformations sociales et culturelles liées aux Lumières. La fin du XIXe est en particulier marquée par le "PROGRÈS" : cette notion va devenir un véritable phénomène de société et de nombreux maires vont chercher à baptiser les rues du nom de scientifiques célèbres : rue Docteur MARET (célèbre médecin dijonnais, créateur du mouvement hygiéniste...), la place DARCY qui glorifie l'arrivée de l'eau courante dans notre ville, l'avenue EIFFEL, rappelant que l'architecte était dijonnais de naissance, la rue du PROGRÈS.

Un 3ème itinéraire propose une relecture du passé plus pacifié : la rue MICHELET, ainsi baptisée par Henri Barabant, la rue MABLY — premier personnage mythique du "communisme" — choisie par les maires Hernoux et Dumont, l'avenue Victor HUGO, dont le bicentenaire fut récemment fêté et qui, à lui seul, traverse avec ses paradoxes le XIXème siècle. Un coup de projecteur sur BARABANT, petit employé du PLM et syndicaliste "haut en couleur", républicain fervent qui fut maire de Dijon de 1904 à 1909 ! Beaucoup de polémique enfin autour des commémorations du fait religieux : l'anticléricalisme est au cœur du débat politique français, donc dijonnais. La méfiance de la municipalité à l'égard des signes religieux est précoce : St BERNARD s'oppose à MARIANNE dans l'espace urbain comme dans la mémoire collective des Dijonnais.

Plusieurs parcours de lecture sont possibles : lecture linéaire, ou par l'index des noms des rues, ou enfin par les titres et les conclusions de chacune des parties. En annexe, on trouve une synthèse de quelques pistes théoriques utiles pour cerner ce qui travaille en profondeur nos sociétés modernes.

Brigitte Pierre